



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

"Citoyen, Veille et Contribue"

Composante mise en œuvre par



Message : Appel à l'action suite à l'adoption du code électoral relu le 5 mars 2024

La Plateforme Électorale des Organisations de la Société Civile coordonnée par WANEP Bénin a suivi, avec beaucoup d'amertume et de tristesse, la séance plénière du mardi 5 mars 2024 de l'Assemblée nationale ayant abouti au vote de la proposition de loi portant modification du code électoral.

La Plateforme électorale note que la loi électorale, telle que votée hier est porteuse d'exclusion, contre l'intérêt général, fortement crisogène et peut ouvrir la voie à la violence si elle est promulguée en l'état. Il faut rappeler que le code électoral de 2019, objet de cette inique relecture, avait déjà profondément entamé la cohésion nationale avec des conséquences déplorables qui demeurent encore vivaces dans les esprits. Et la Plateforme électorale poursuit ses initiatives de plaidoyer et de dialogue pour renforcer la cohésion nationale. L'adoption du code électoral relu le 5 mars 2024 vient annihiler ces efforts inlassablement fournis par la société civile en vue de contribuer à des processus électoraux inclusifs et pacifiques dans notre pays.

En conséquence, la Plateforme électorale :

- exhorte les membres de l'Assemblée nationale qui ont intérêt et qualité à tirer toutes les conséquences de l'article 121 de la Constitution en plaidoyer juridique pour contribuer au renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie ;
- invite le Chef de l'Etat à user de toutes ses prérogatives en vertu des dispositions articles 57 et 121 de la Constitution pour assurer son serment « *de ne se laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine, de consacrer toutes ses forces à la recherche et à la promotion du bien commun, de la paix et de l'unité nationale* » en se refusant de promulguer en l'état la loi adoptée;
- exhorte le peuple béninois à opposer à la violence, le dialogue, l'écoute, la tolérance dans la différence pour que triomphe l'héritage chèrement acquis à l'issue de la conférence des forces vives de la nation de février 1990.

Fait à Godomey, le 06 mars 2024



**Fatoumatou BATOKO ZOSSOU,
Présidente**